

Réf. : DAJP/n°2021-338

ELECTIONS A L'UNIVERSITE DE TOURS

RESULTATS DES ELECTIONS

ELECTION A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE - COLLEGE USAGERS

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D 719-20 et D 719-21 ;
 Vu les statuts de l'Université de Tours ;
 Vu la décision DAJP/n°2021-244 du Président de l'université convoquant le corps électoral des usagers ;
 Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé du 15 avril 2021 ;

DECIDE

SECTEUR 1 – Droit, économie et gestion

Article 1er : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	86
Nombre d'émargements	11
Nombre d'enveloppes de vote	11
Taux de participation	12,79%
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	9

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste Mme Camille TULASNE	4 44,45%	1. Madame CAMILLE TULASNE	Titulaire
Liste Mr Romuald GROUILLE	3 33,33%	1. Monsieur ROMUALD GROUILLE	-
Liste Mme Clémence APPERT	2 22,22%	1. Madame CLEMENCE APPERT	-

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Suppléants : L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats éligibles.

Article 2 : En conséquence, est proclamée élue : Madame Camille Tulasne.

SECTEUR 3 – Sciences et technologies

Article 3 : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	97
Nombre d'émargements	16
Nombre d'enveloppes de vote	16
Taux de participation	16,49%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	13

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Indépendant pour les étudiant e s et la recherche	13 100,00%	1. Monsieur LUDOVIC JAMI	Titulaire

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Suppléants : L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats éligibles.

Article 4 : En conséquence, est proclamé élu : Monsieur Ludovic Jami.

SECTEUR 4 – Disciplines de santé

Article 5 : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	170
Nombre d'émargements	15
Nombre d'enveloppes de vote	15
Taux de participation	8,82%
Nombre de votes blancs	5
Nombre de suffrages valablement exprimés	10

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste Mme Floriane LE VILAIN-ABRAHAM	10 100,00%	1. Madame FLORIANE LE VILAIN--ABRAHAM	Titulaire

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

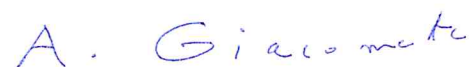
Suppléants : L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats éligibles.

Article 6 : En conséquence, est proclamée élue : Madame Floriane Le Vilain-Abraham.

Article 7 : La présente décision sera affichée dans les locaux et publiée sur le site internet de l'université ainsi que sur la plateforme de vote.

Fait à Tours, le 16 avril 2021

Le Président



Arnaud Giacometti

Mis en ligne le : 19 AVR. 2021

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.
Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Pièce jointe : Composition actualisée du collège des usagers à la Commission de la recherche

TITULAIRE	SUPPLEANT	SECTEUR
Camille TULASNE	/	1
Mathilde DUFLOS	/	2
Ludovic JAMI	/	3
Floriane LE VILAIN - ABRAHAM	/	4